



GUADELOUPE

Basse-Terre, le 05 mai 2022

DIRECTION GENERALE

Dossier suivi par Madame Aline CALISTE
Direction Générale Adjointe
☎ : 05.90.99.45.23
☎ : 05.90.99.45.20/05.90.99.45.21
@ : direction@cdg971.com

N/Réf. : DIR/JCT/2022-.....

**Mesdames, Messieurs les Maires
Mesdames, Messieurs les Présidents des
Etablissements Publics affiliés**

Objet : Demande d'affiliation-

AVIS D'INFORMATION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe informe de la demande d'affiliation formulée par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une affiliation volontaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 452-20 du Code Général de la Fonction Publique, « *il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés* ».

Ce droit d'opposition s'effectue dans un délai de deux mois à compter de la présente information (article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985). En conséquence, il appartient aux collectivités et établissements publics concernés de faire part, le cas échéant, de toute opposition à cette demande par adoption d'une délibération à transmettre au CDG dans le délai ci-dessus indiqué soit au plus tard le **04 juillet 2022**.

Cette affiliation prendrait effet le 1^{er} janvier 2023.

Le présent avis est également publié sur le site internet du Centre de Gestion du 05 mai au 4 juillet 2022.

La Présidente du Centre de Gestion

BLEUBAR Denise